

BULLETIN D'INFORMATIONS

2024-2025

Cercle scolaire Broc – Botterens

www.ecolebroc.ch



Juillet 2024

TABLE DES MATIERES

Mot du directeur d'établissement	3
Contacts utiles	4
Corps enseignant	5-6
Calendrier scolaire	7
Horaires scolaires	8
Conseil des parents	9
Informations et recommandations / jours de congé / jours joker	10-11
Maladies ou absences imprévues / retards / arrivées-départs / devoirs	12
Cours de prévention	13
Santé	14
Cours de langue et de culture d'origine (LCO), compensation des désavantages et SLPP	15
Horaires des transports	16
Règles de vie de l'établissement	17-18
Sécurité	19
Pédibus	20
Mot de la police cantonale	21
Horaires de la halle de gymnastique	22
Horaires de la piscine	23
Horaires AC / Catéchisme	24
Activités / Informations diverses	25
Bibliothèque scolaire	26
Matériel	27
AES Timoun	28

MOT DU DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT

Chères et Chers Parents,
Chères et Chers élèves,

En cette fin d'année scolaire, j'ai le plaisir à prendre la plume pour vous adresser ces quelques mots. Cette année a été empreinte de défis et d'adaptations, mais également de réussites et de solidarité. Nous devons faire face à des situations inédites, mais nous avons su nous montrer à la hauteur et trouver des solutions ensemble.

L'éducation en plein air a pris une place au sein de notre établissement. Nous avons pu constater les bienfaits de cette approche sur le bien-être et la concentration des élèves. En reconnectant avec la nature, en apprenant à observer et à respecter notre environnement, nous pouvons développer des compétences essentielles pour votre avenir.

L'éducation numérique a également joué un rôle prépondérant dans notre année scolaire. Les outils numériques que nous avons utilisés nous ont permis de rester connectés, de continuer à apprendre et de saisir la portée de ces nouveaux moyens et de savoir s'y adapter afin de faire de ces nouvelles technologies un atout pour votre apprentissage.

Enfin, les capacités transversales développées tout au long de cette année sont autant de clés pour votre réussite future. La créativité, la collaboration, la résilience, l'autonomie, la pensée critique, autant de compétences qui vous seront précieuses dans votre vie personnelle et professionnelle.

Je souhaiterais aborder un sujet qui me tient particulièrement à cœur : la prévention du harcèlement scolaire. Le harcèlement est malheureusement une réalité que beaucoup d'entre vous ont peut-être déjà vécue, ou connaissent quelqu'un qui en a été victime. Il est important de parler de ce sujet, de sensibiliser et surtout d'agir pour que cela cesse.

Le harcèlement scolaire peut prendre de nombreuses formes : les moqueries, les insultes, les brimades, la violence physique ou encore le cyberharcèlement. Peu importe la forme que cela prend, il est inacceptable. En tant que communauté scolaire, nous devons tous nous engager pour créer un environnement où chacun se sent en sécurité et respecté.

En cette fin d'année, je vous encourage à réfléchir à l'importance du respect, de la bienveillance et de l'empathie envers les autres. Ensemble, nous pouvons continuer à créer un environnement positif où chacun peut s'épanouir et réussir.

Je tiens donc à remercier chacun d'entre vous pour votre collaboration, votre motivation et votre persévérance. Aux enseignants, pour leur dévouement et leur adaptabilité. Aux parents, pour leur soutien et leur confiance. Aux élèves pour leur implication dans leurs apprentissages.

Ensemble, nous avons relevé de nombreux défis et je suis convaincu que vous êtes prêts à affronter ceux qui se présenteront à vous à l'avenir. Continuez, Chers Elèves, à cultiver votre curiosité, votre ouverture d'esprit et votre soif d'apprendre.

Mais avant cela, je vous souhaite à tous de merveilleuses vacances, reposantes et enrichissantes. Rechargez vos batteries, profitez de chaque instant, et revenez l'année prochaine avec encore plus d'énergie et de détermination. Bonnes vacances !

Stéphane Sudan, Directeur

CONTACTS UTILES

Ecole de Broc	
Cercle scolaire Broc-Botterens Rue des Ecoles 1, 1636 Broc 026 921 16 34 www.ecole-broc.ch	
Directeur d'établissement	
Stéphane Sudan 079 247 50 26 stephane.sudan@edufr.ch dir.ep.broc@edufr.ch	
Conseillers communaux responsables des écoles	
Isabelle Sudan Conseillère communale de Broc 079 359 19 74 isabelle.sudan@broc.ch	Yanaëlle Sciboz Conseillère communale de Botterens 079 394 61 43 y.sciboz@botterens.ch
Conciergerie	
Victor Kaufmann 079 342 73 33 conciergerie@broc.ch	
CSPM	
Cédric Dématraz 079 446 27 32 cspm@broc.ch	
Accueil extrascolaire AES TIMOUN	
Stella Grand 079 743 47 22 aes.timoun@gmail.com	
Inspecteur scolaire	
Pierre-Etienne Sagnol Route André-Piller 21, 1762 Givisiez 026 305 40 92 pierre-etienne.sagnol@fr.ch	
Catéchisme	
Catholique : Monique Pythoud Ecoffey , 079 663 97 60 Protestant : Karin Pralong , 079 565 08 50	

CORPS ENSEIGNANT 2024-2025

	REPARTITION DES CLASSES	
1 ^H - 2 ^H A	Jacqueline Chassot jacqueline.chassot@edufr.ch 079 866 40 01	
1 ^H - 2 ^H B	Stéphanie Horner stephanie.horner@edufr.ch 079 851 59 70	Joëlle Joye joelle.joye@edufr.ch 079 484 00 07
1 ^H - 2 ^H C	Micheline Savary micheline.savary@edufr.ch 079 273 11 00	
1 ^H - 2 ^H D	Karine Sudan karine.sudan@edufr.ch 079 480 65 26	
3 ^H A	Sophie Python sophie.python@edufr.ch 079 273 60 57	Alexandra Remy alexandra.remy@edufr.ch 078 612 39 60
3 ^H B	Alizée Gurtner alizee.gurtner@edufr.ch 079 543 07 68	Lisa Guggiari lisa.guggiari@edufr.ch 079 397 15 37
4 ^H A	Melissa Bergmann melissa.bergmann@edufr.ch 079 267 55 20	
4 ^H B	Alexandra Deschenaux alexandra.deschenaux@edufr.ch 079 835 23 38	Jacqueline Pythoud jacqueline.pythoud@edufr.ch 079 362 26 60
5 ^H A	Marlène Comte marlene.comte@edufr.ch 079 466 87 14	Doruntinë Isen doruntine.bytyci@edufr.ch 079 946 69 19
5 ^H B	Marlène Etienne-Richard marlene.etienne-richard@edufr.ch 078 892 27 10	Valérie Gawrysiak Simonet valerie.gawrysiak@edufr.ch 026 921 32 55
6 ^H A	Doruntinë Isen doruntine.bytyci@edufr.ch 079 946 69 19	Joëlle Meier joelle.meier@edufr.ch 079 545 64 30
6 ^H B	Liridon Salihi liridon.salihi@edufr.ch 079 961 18 11	
7 ^H A	Frédéric Chassot frederic.chassot@edufr.ch 079 280 12 27	
7 ^H B	Jérémy Schouwey jeremy.schouwey@edufr.ch 079 765 84 56	
8 ^H A	Samay Somkhit samay.somkhit@edufr.ch 079 771 86 01	
8 ^H B	Mélanie Balmat melanie.balmat@edufr.ch 079 960 37 36	

AC	Christine Bovigny christine.bovigny@edufr.ch 026 921 16 87 Caroline de Matos caroline.dematos@edufr.ch 079 304 58 38
ES	Evodie Michel evodie.rosse@edufr.ch 079 536 49 55 Christine Vial christine.vial@edufr.ch 076 500 83 91 Isabelle Ammann isabelle.ammann@edufr.ch 079 210 74 35
TSS	Alexandra Pythoud alexandra.pythoud@edufr.ch 026 305 81 40
Logopédie	Sabine Aregger sabine.aregger@slppg.ch 026 552 56 65
Responsable éducation numérique (EdNUM)	Christel Sudan christel.sudan@edufr.ch 079 794 26 23

Nouvelles arrivées dans notre cercle scolaire

Bienvenue aux nouveaux collègues au sein de notre établissement :

Mmes Alizée Gurtner et Lisa Guggiari
Enseignantes en 3^H

M. Liridon Sahili
Enseignant en 6^H

Mme Caroline de Matos
Enseignante AC

CALENDRIER SCOLAIRE DE L'ANNEE 2024-2025

2024	Août August				
Lu Mo		5	12	19	26
Ma Di		6	13	20	27
Me Mi		7	14	21	28
Je Do	1	8	15	22	29
Ve Fr	2	9	16	23	30

2024	Septembre September				
Lu Mo	2	9	16	23	30
Ma Di	3	10	17	24	
Me Mi	4	11	18	25	
Je Do	5	12	19	26	
Ve Fr	6	13	20	27	

2024	Octobre Oktober				
Lu Mo		7	14	21	28
Ma Di	1	8	15	22	29
Me Mi	2	9	16	23	30
Je Do	3	10	17	24	31
Ve Fr	4	11	18	25	

2024	Novembre November				
Lu Mo		4	11	18	25
Ma Di		5	12	19	26
Me Mi		6	13	20	27
Je Do		7	14	21	28
Ve Fr	1	8	15	22	29

2024	Décembre Dezember				
Lu Mo		3	10	17	24
Ma Di		4	11	18	25
Me Mi		5	12	19	26
Je Do		6	13	20	27
Ve Fr		7	14	21	28

2025	Janvier Januar				
Lu Mo		6	13	20	27
Ma Di		7	14	21	28
Me Mi	1	8	15	22	29
Je Do	2	9	16	23	30
Ve Fr	3	10	17	24	31

2025	Février Februar				
Lu Mo		3	10	17	24
Ma Di		4	11	18	25
Me Mi		5	12	19	26
Je Do		6	13	20	27
Ve Fr		7	14	21	28

2025	Mars März				
Lu Mo		3	10	17	24
Ma Di		4	11	18	25
Me Mi		5	12	19	26
Je Do		6	13	20	27
Ve Fr		7	14	21	28

2025	Avril April				
Lu Mo		7	14	21	28
Ma Di	1	8	15	22	29
Me Mi	2	9	16	23	30
Je Do	3	10	17	24	
Ve Fr	4	11	18	25	

2025	Mai Mai				
Lu Mo		5	12	19	26
Ma Di		6	13	20	27
Me Mi		7	14	21	28
Je Do	1	8	15	22	29
Ve Fr	2	9	16	23	30

2025	Juin Juni				
Lu Mo	2	9	16	23	30
Ma Di	3	10	17	24	
Me Mi	4	11	18	25	
Je Do	5	12	19	26	
Ve Fr	6	13	20	27	

2025	Juillet Juli				
Lu Mo		7	14	21	28
Ma Di	1	8	15	22	29
Me Mi	2	9	16	23	30
Je Do	3	10	17	24	31
Ve Fr	4	11	18	25	

Reprise scolaire	: Jeudi 22 août 2024
Vacances d'automne	: Vendredi 11 octobre 2024, fin des cours
	: Lundi 28 octobre 2024, reprise des cours
Toussaint	: Vendredi 1 ^{er} novembre 2024
Vacances de Noël	: Vendredi 20 décembre 2024, fin des cours
	: Lundi 6 janvier 2025, reprise des cours
Vacances de Carnaval	: Vendredi 28 février 2025, fin des cours
	: Lundi 10 mars 2025, reprise des cours
Journée pédagogique	: Jeudi 17 avril 2025
Vacances de Pâques	: Jeudi 17 avril 2025, fin des cours
	: Lundi 5 mai 2025, reprise des cours
Pont de l'Ascension	: Jeudi 29 mai 2025 et vendredi 30 mai 2025
Lundi de Pentecôte	: Lundi 9 juin 2025
Pont de la Fête-Dieu	: Jeudi 19 juin 2024 et vendredi 20 juin 2025
Clôture scolaire	: Vendredi 4 juillet 2025
Reprise scolaire 2025-2026	: Jeudi 28 août 2025

 = Congé

HORAIRES SCOLAIRES

Matin	Après-midi
7h50 – 11h30	13h15 – 15h05

Jours d'école pour les 1 ^H et 2 ^H					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	1 ^H et 2 ^H	2 ^H	1 ^H	2 ^H	2 ^H
Après-midi	1 ^H	2 ^H	Congé	1 ^H et 2 ^H	1 ^H et 2 ^H

Jours d'école pour les 3 ^H et 4 ^H					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	3 ^H et 4 ^H	4 ^H *alternance 3 ^H	3 ^H et 4 ^H	4 ^H *alternance 3 ^H	3 ^H et 4 ^H
Après-midi	3 ^H et 4 ^H	3 ^H *alternance 4 ^H	Congé	3 ^H *alternance 4 ^H	3 ^H et 4 ^H

* Alternance selon liste reçue en juin 2024

Jours d'école pour les 5 ^H à 8 ^H					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	5 ^H à 8 ^H	5 ^H à 8 ^H	5 ^H à 8 ^H	5 ^H à 8 ^H	5 ^H à 8 ^H
Après-midi	5 ^H à 8 ^H	5 ^H à 8 ^H	Congé	5 ^H à 8 ^H	5 ^H à 8 ^H

- ➔ Il n'y a pas d'alternance pour les 3^H et 4^H le 1^{er} jour d'école, soit le jeudi 22 août 2024.
- ➔ Les élèves de 2^H à 8^H sont attendus le jeudi 22 août 2024 à 7h50 pour la rentrée scolaire.
- ➔ Pour les 1^H, celle-ci se fera le jeudi après-midi 22 août 2024 à 13h15.
- ➔ Il n'y a pas de cours pour les 2^H le jeudi après-midi 22 août.

CONSEIL DES PARENTS

Selon le nouveau règlement scolaire adopté respectivement le 30 avril 2019 par l'Assemblée communale de Botterens et le 27 mai 2019 par l'Assemblée communale de Broc, le Conseil des parents remplace désormais l'entité anciennement connue sous le nom de Commission scolaire. Se réunissant au moins deux fois par année scolaire, il coordonne des actions pour l'école, favorise l'échange d'informations et de propositions d'activités extrascolaires entre les parents, l'établissement scolaire et la commune ; il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général.

Les personnes intéressées à rejoindre le Conseil des parents doivent obligatoirement avoir au moins un enfant scolarisé au sein du cercle scolaire. Le Conseil des parents est constitué de:

deux représentant-e-s communaux respectivement de chaque commune, trois parents de la Commune de Broc, deux parents de la Commune de Botterens, un ou une enseignant(e) du cercle scolaire recommandé-e par et représentant-e ses pairs et le ou la directeur/trice d'établissement du cercle scolaire, ce pour une durée minimale de 3 ans.

Composition actuelle	
Isabelle Sudan	Présidente et représentante de la Commune de Broc
Yanaëlle Sciboz	Vice-présidente et représentante de la Commune de Botterens
Gilles Gremaud	Membre de Broc
Muriel Pittet	Membre de Broc
Sandro Autunno	Membre de Broc
Gonzague Romanens	Membre de Botterens
Joëlle Joye	Enseignante
Stéphane Sudan	Directeur d'établissement
Muriel Chapuis	Secrétaire

INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS

Demande de congé

- **L'article 37 du règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS)**

¹ Un congé peut être octroyé à un ou une élève pour des motifs justifiés. Sont seuls pris en considération les motifs dûment attestés pouvant exceptionnellement l'emporter sur l'obligation de fréquenter l'école tels que :

- a) un événement familial important ;
- b) une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important ;
- c) un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement ;
- d) à l'école du cycle d'orientation, un stage, un examen ou un autre événement relevant de l'orientation professionnelle s'il ne peut être effectué en dehors du temps scolaire.

² Sous réserve d'un motif cité à l'alinéa 1, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié.

- **L'article 38 du règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS)**

¹ La demande de congé est présentée par écrit suffisamment à l'avance, à tout le moins dès que le motif est connu, à la direction d'établissement. Elle est motivée, le cas échéant, avec une pièce justificative, et signée des parents.

² La demande indique combien d'enfants sont concernés et leur année de scolarité. Dans le cas d'enfants scolarisés à l'école primaire et à l'école du cycle d'orientation, une décision commune des directions d'établissement est exigée.

³ La décision est communiquée aux parents par écrit.

Le règlement d'établissement, les lois scolaires et les divers formulaires, notamment les demandes de congé et les jours joker peuvent être consultés et téléchargés en cas de besoin sur le site de l'école de Broc: www.ecole-broc.ch

Jours joker

Dès le 1er août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

1 Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.

2 En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.

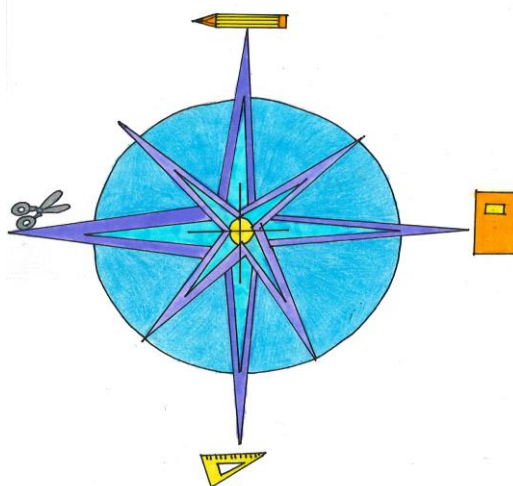
3 Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.

4 En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.

5 Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance.

6 Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

Conformément à l'alinéa 2, la direction d'école vous précisera à la prochaine rentrée scolaire les dates spécifiques de notre établissement scolaire qui ne pourront pas faire l'objet d'une demande de congé ainsi que les modalités concrètes pour informer l'établissement.



Maladies ou absences imprévues

En cas de maladie ou de retard, les parents doivent impérativement avvertir l'enseignant concerné **avant le début de la classe par KLAPP**. Ce nouveau moyen de communication efficace est celui utilisé pour les différentes interactions de notre école entre les parents et les enseignants ou la direction.

Après une maladie de plus de **4 jours d'école**, les parents requièrent, auprès du médecin traitant, un certificat médical qu'ils remettent **obligatoirement** à l'enseignant.

Pour le dentiste et médecin, veuillez informer directement l'enseignant par écrit ou par téléphone.

Retards

Pour rappel, l'école débute le matin à 7h50 et l'après-midi à 13h15.

En cas de retard répétitifs et selon l'art. 32 de la loi scolaire, ils seront dénoncés auprès de la Préfecture avec les sanctions que cela implique.

Arrivées - Départs

En cas d'arrivée ou de départ de notre cercle scolaire, nous vous remercions d'informer rapidement notre Directeur.

Devoirs surveillés

Les élèves du cercle scolaire de Broc-Botterens ont la possibilité de faire les devoirs surveillés dans le cadre de l'accueil extrascolaire Timoun. Ce service permet aux écoliers d'accomplir leurs tâches de manière autonome tout en bénéficiant d'une surveillance. Une inscription est obligatoire. Elle doit se faire auprès de la responsable de l'AES, Mme Stella Grand au 079/743 47 22, qui pourra vous donner toutes les informations dont vous auriez besoin (lieu, heure, tarif....)

Cours de prévention

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7^H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des **devoirs**. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société. Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien :

http://www.policefr.ch/UserFiles/Image/PDF/BMI_Programme_de_prevention_ecoles.pdf

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, chers parents, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires !



Santé

Contrôles de la vue

M. Beer 5^H

Médecine scolaire :

Les élèves de 8^H devront faire un contrôle de santé auprès de leur médecin traitant. Une lettre d'information sera transmise aux élèves dans le courant de l'année.

Cabinet dentaire scolaire

Rue de la Léchère 40, 1630 Bulle 026 305 98 60

A Broc, le service dentaire n'effectue que les contrôles.

Il aura lieu le **3 décembre 2024**.

Pour les traitements, l'enfant doit se rendre au cabinet dentaire scolaire.

Nous vous encourageons donc vivement à faire contrôler votre enfant chez un médecin-dentiste privé.

Prophylaxie dentaire 1^H à 8^H

1 visite par année

Prévention des abus sexuels 2^H, 6^H et 8^H

Planning familial 026 305 29 55

Médicaments

Aucun médicament ne sera donné aux élèves par le personnel enseignant. Une trousse de secours est à disposition qui contient exclusivement quelques pansements et désinfectants.

Poux

Malgré toutes les précautions et les traitements entrepris, les poux font encore souvent leur apparition. Nous vous demandons de prendre **immédiatement** les mesures nécessaires et d'informer l'enseignant-e de votre enfant dès leur apparition.

Tiques

Après une randonnée, il convient d'examiner soigneusement la peau et les vêtements pour repérer les tiques. Que faire en cas de piqûre ? Enlever la tique le plus rapidement possible : saisissez le parasite à l'aide d'une pincette aussi près que possible de la peau, faites un mouvement de rotation et tirez progressivement ! Puis désinfectez l'endroit concerné.

Verrues plantaires

Les enfants souffrant de verrues plantaires se doucheront en prenant les précautions nécessaires pour éviter toute propagation.

Cours de langue et de culture d'origine (LCO)

Les cours de Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère) est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et d'élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant-e titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : www.fr.ch/osso/lco

Compensation des désavantages

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e/des spécialiste-s reconnu-e-s par la DICS (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant :

http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.htm

Services logopédie, psychologie, psychomotricité de la Gruyère

026 552 56 00

www.censg.ch/s/ppg/prestations-de-slppg

Horaires des transports

Matin

Villarbeney	7h27
Botterens	7h28
Broc	11h40

Après-midi

Villarbeney	12h49
Botterens	12h50
Broc	15h15

1^H - 2^H transport privé par la
Commune de Botterens dont l'horaire
correspond à celui des TPF pour les 3^H - 8^H
(ci-dessus) + 3 minutes



Dispositif pour les élèves dans les voitures privées

Enfants De 2 à 5 ans	Enfants Moins de 150 cm et moins de 12 ans	Enfants Plus de 150 cm et moins de 12 ans	Enfants Moins de 150 cm plus de 12 ans
Siège auto pour enfant (groupe 1 9- 18kg) ECE 44.03 ou 44.04	Siège auto pour enfant ou réhausseur (groupe 2/3 : 15- 36 kg) ECE 44.03.44.04	Ceinture de sécurité disponible	Ceinture de sécurité disponible

Règles de vie de l'établissement

Selon l'art. 2 de la Loi Scolaire, les parents sont les premiers responsables de leurs enfants. L'école les seconde dans l'éducation de leurs enfants.

Afin d'assurer l'ordre et le bon fonctionnement de l'école, les élèves sont soumis au règlement suivant :

A l'arrivée et au départ

- A chaque rentrée dans le bâtiment, les élèves se groupent en bon ordre à la place qui leur est désignée. Dès cet instant, ils entrent en silence sous la conduite des enseignants.
- Les élèves arrivent à l'heure et restent dans le périmètre autorisé.
- Les élèves ne doivent pas venir trop tôt avant les cours (10 minutes) et rentrent rapidement à la maison à la fin de ceux-ci.
- Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans le périmètre scolaire.

A la récréation

- Aucun élève ne pénètre seul dans les corridors, avant les cours ou à la récréation, sauf en cas de mauvais temps, sur indication du concierge ou des enseignants.
- Durant la récréation, les élèves se rendent dans la cour qu'ils ne peuvent quitter sans autorisation (magasin y compris). Les jeux violents ainsi que les jets de cailloux et de boules de neige sont strictement interdits. Les enfants respectent les installations dans la cour d'école. Les enfants respectent les consignes des enseignants.

Dans le bâtiment

- Au vestiaire, chaque élève range ses vêtements et ses chaussures. Le port des chaussons est obligatoire en classe. Aucune valeur ne doit être laissée dans le couloir (argent...).
- Les élèves sont tenus d'observer les règles de l'ordre et de la propreté aux abords et à l'intérieur du bâtiment scolaire. Ils respectent la propriété privée et adoptent un comportement décent. Les élèves ont soin de laisser les endroits propres.
- Les élèves doivent porter une tenue correcte et adaptée à leur âge.

Aux alentours

- **L'utilisation de rollers, de trottinette, de skate ou de chaussures à roulettes pour se rendre à l'école est interdite.**
- Les élèves peuvent se rendre à l'école à vélo dès la 6^H, suite à la leçon de la sécurité routière.
- L'utilisation de natels, jeux vidéos, baladeurs, couteaux, briquets, ... est interdite à l'école.
- Les déplacements maison-école ou école-maison sont sous la responsabilité des parents qui veilleront aux recommandations suivantes :
 - ✓ Le port du triangle ou du gilet est obligatoire de la 1^H à la 4^H.
 - ✓ Le port du casque est vivement recommandé pour les élèves qui se déplacent à vélo.
 - ✓ La plus grande prudence aux abords des bâtiments scolaires est demandée aux personnes qui conduisent les enfants en véhicule.
 - ✓ L'école encourage les enfants à effectuer les trajets à pied. La marche est excellente pour la santé.

A la gare et dans le bus

- Pendant l'attente du bus, les élèves patientent et doivent toujours surveiller l'arrivée du bus.
- Dans le bus, les élèves doivent rester assis et tranquilles durant tout le trajet et ne pas déranger le chauffeur.

Et ne pas oublier

- Les élèves sont responsables des dégâts qu'ils causent au bâtiment, au matériel et au mobilier scolaires, intentionnellement ou par négligence. Les parents répondent financièrement des frais occasionnés.
- Les élèves doivent le respect aux enseignants et aux adultes fréquentant le bâtiment scolaire. Ils se montrent polis aux abords de l'école ou lors de déplacements organisés.
- La politesse et le respect sont le devoir de chacun. Confrontés aux autres et à la vie en société, les élèves apprennent à régler les conflits de manière pacifique (sans recourir à la violence, qu'elle soit verbale ou physique). En outre, ils tâchent de développer la solidarité et l'entraide.
- **Tous les appareils électroniques (téléphones portables, appareils de photo et montres connectées, ...) ne doivent pas être utilisés dans le périmètre scolaire.**

Sécurité

Voici quelques rappels importants, afin de diminuer les risques d'accidents sur le chemin de l'école :

- Les enfants doivent emprunter les trottoirs et **les passages à piétons** .
- Les enfants ne sont pas autorisés à venir à l'école à vélo avant d'avoir suivi les cours de la sécurité routière en 6^H.
- Le port du casque pour les cyclistes est bien évidemment vivement recommandé.
- Les routes et les arrêts de bus ne sont pas des places de jeux.

Les parents transportant des élèves de moins de 12 ans révolus et mesurant moins de 1,50 m doivent équiper leur véhicule de réhausseurs conformément à la nouvelle loi en application depuis le 1^{er} avril 2010.

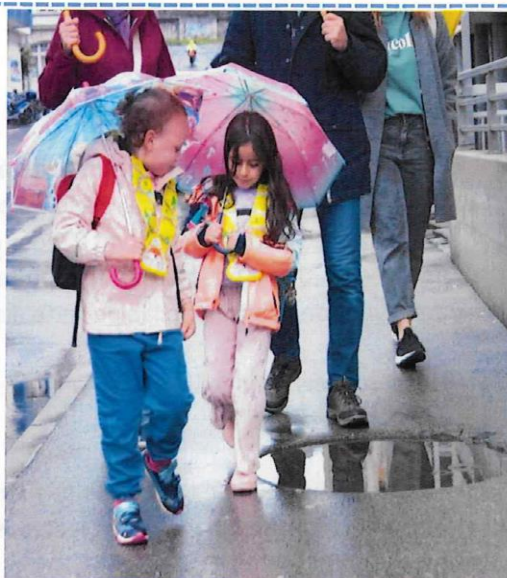


**Le Pedibus est un système
d'accompagnement à pied à l'école,
sous la conduite d'un adulte.**

Une ligne Pedibus se met facilement en place à partir
d'un quartier pour se rendre à l'école ou à l'arrêt de bus.
Deux familles suffisent pour ouvrir une ligne Pedibus.
Son horaire est choisi en fonction des besoins des
familles participantes.

**Son potentiel est flexible et
adaptable à diverses situations.**

Convivial, sain, économique et écologique, le Pedibus
est une invention qui change la vie !



***Pas encore de ligne Pedibus dans votre quartier ?
C'est le moment d'agir, contactez-nous : fribourg@pedibus.ch***

Avantages du Pedibus :

-  Les élèves arrivent disposés à l'apprentissage en classe, selon le témoignage d'enseignants.
-  Le Pedibus permet de diminuer le trafic aux abords de l'école
-  Les élèves sont pris en charge en toute sécurité sur le trajet de l'école par un ou plusieurs adultes
-  Aller à pied à l'école favorise la santé par l'activité physique
-  Ce système permet de créer des liens entre élèves et enfants, parents et grands-parents



Journée internationale à pied à l'école 2024

VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024

La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe
et vous soutient: fribourg@pedibus.ch
076 430 05 58 – www.pedibus.ch



Pour une mobilité
d'avenir



NOS CONSEILS DE SECURITE ROUTIERE SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE

**En tant que parents, montrez l'exemple !
Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.**



A pied, c'est mieux !

Il vivra ses propres expériences.

- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble
- Attirez son attention sur les dangers possibles
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées.
Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

- Seul un vélo correctement équipé est admis
- Le port du casque est fortement recommandé
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.
Si un trajet est nécessaire :

- Utilisez les places de stationnement prévues
- Arrêtez-vous complètement au passage piétons
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires
- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appui-tête,...



Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants



Aidez-nous à protéger vos enfants !



POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière

☎ +41 26 305 20 30

🌐 www.policefr.ch

HORAIRES HALLE DE GYMNASTIQUE – ANNEE 2024-2025:

	lundi	Mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h50	1-2 ^H D K. Sudan		8 ^H B M. Balmat	5 ^H A M. Comte	3 ^H A. A. Remy.
8h40	1-2 ^H A J. Chassot			5 ^H B M. Etienne	
9h50	1-2 ^H C M. Savary		3 ^H B L. Guggiari	6 ^H A J. Meier	4 ^H A M. Bergmann
10h40	1-2 ^H B S. Horner		7 ^H .A F. Chassot		4 ^H B J. Pythoud
13h15	6 ^H B L. Sahili	8 ^H S. Somkhith		1 ^H -2 ^H B J. Joye	1-2 ^H A J. Chassot
14h10				7 ^H B J. Schouwey	1-2 ^H C M. Savary 1-2 ^H D K. Sudan

Pour les activités physiques, les élèves prendront dans un sac leur tenue de gymnastique, ainsi que des baskets **pour l'intérieur** (Attention ! Certaines semelles laissent des traces sur le sol).

Les élèves de 1^H à 4^H porteront déjà leur training.

Les objets oubliés peuvent être récupérés chez M. Dématraz, concierge (079/ 446 27 32).

Les élèves de 5^H à 8^H se douchent obligatoirement à la fin des leçons d'éducation physique.

ACTIVITÉS / INFORMATIONS DIVERSES

o

Piscine			
Des cours de piscine seront organisés pour les élèves de 2 ^H , 3 ^H et 4 ^H . Ces cours se dérouleront à la piscine de Charmey sous la conduite de Madame Malischa Macheret et des enseignantes concernées.			
Dates piscine 2024-2025			
4 ^{HA}	Melissa Bergmann	Vendredi après-midi 13h30-14h30	30.08.2024 06.09.2024 13.09.2024 20.09.2024 27.09.2024 04.10.2024
4 ^{HB}	Jacqueline Pythoud	Vendredi après-midi 13h30-14h30	11.10.2024 08.11.2024 15.11.2024 22.11.2024 29.11.2024 06.12.2024
3 ^{HA}	Alexandra Remy	Vendredi après-midi 13h30-14h30	13.12.2024 20.12.2024 10.01.2024 17.01.2025 24.01.2025 31.01.2025
3 ^{HB}	Alizée Gurtner	Vendredi après-midi 13h30-14h30	07.02.2025 14.02.2025 21.02.2025 14.03.2025 21.03.2025 28.03.2025
2 ^{HA}	Stéphanie Horner + Jacqueline Chassot	Vendredi matin 8h30-9h30	14.03.2025 21.03.2025 28.03.2025 04.04.2025 11.04.2025 09.05.2025
2 ^{HB}	Karine Sudan + Micheline Savary	Mardi matin 8h30-9h30	14.03.2025 21.03.2025 28.03.2025 04.04.2025 11.04.2025 09.05.2025

- o En cas de verrues plantaires, mycoses ou autres, traiter au plus vite et mettre une chaussette en latex lors des leçons.
- o Laisser les bijoux à la maison.
- o Tous les enfants doivent avoir un bonnet de bain en silicone.
- o Le port des lunettes de natation est interdit, sauf avis médical.
- o Nous conseillons pour les filles un maillot de bain une pièce et pour les garçons un maillot de bain ou un boxer (le bermuda est INTERDIT).
- o Après la piscine, la douche est obligatoire avec produit de douche.

Horaires AC 2024-2025

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h50	7 ^H A Frédéric	5 ^H B Marlène E.	3 ^H A Alexandra/Sophie	4 ^H B Alexandra	8 ^H A Samay
8h40					
9h50		5 ^H A Marlène C.	6 ^H B Liridon	4 ^H A Melissa	
10h40	7 ^H B				8 ^H B
13h15	Jérémy	6 ^H A Doruntinë		3 ^H B Alizée - Lisa	Mélanie
14h10					

Horaire catéchisme 2024-2025

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h50		7 ^H Abbé	5 ^H Hélène Raigoso/ catéchisme réformé Karin Pralong		
8h40		7 ^H Abbé	5 ^H Hélène Raigoso		
9h50	4 ^H Christine Progin	8 ^H Abbé	6 ^H Hélène Raigoso		3 ^H Gabrielle Grandjean
10h40	4 ^H Christine Progin	8 ^H Abbé	6 ^H Hélène Raigoso		3 ^H Gabrielle Grandjean

ACTIVITÉS / INFORMATIONS DIVERSES



Semaine blanche

Les élèves de 7^H et de 8^H participeront à une semaine blanche du 3 au 7 février 2025. Des renseignements plus précis vous seront communiqués en temps voulu par les enseignants de ces classes.



Première Communion

Le samedi 10 mai 2025 à 17h00 pour les enfants de 5^H de Broc et Botterens.

Soirée d'information

Le mercredi 18 septembre 2024 à 19h30 au centre paroissial :

Sensibilisation – intimidation – harcèlement entre pairs en contexte scolaire.

BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

Règlement d'utilisation

- La bibliothèque scolaire est une réalisation de la commune avec le soutien financier de la Paroisse de Broc et de la Commune de Broc.
- Son but est la mise à disposition, pour les élèves de la 1^H à la 8^H du cercle scolaire de Broc-Botterens, d'ouvrages favorisant la recherche documentaire et le goût de la lecture.
- La bibliothèque est ouverte les lundis et jeudis de 15h05 à 15h30, sauf pendant les vacances scolaires.
- Les élèves de Botterens sont prioritaires dans l'ordre de passage. Ils doivent impérativement s'annoncer aux responsables.
- Chaque enfant peut emprunter jusqu'à deux livres à prendre à la maison pour une période de deux semaines.
- Chaque enfant peut emprunter jusqu'à 2 livres à la fois dans le cadre de sa classe. Les enseignants gèrent les prêts à l'interne.
- Tous les enfants bénéficient d'un abonnement payé par la commune.
- **L'utilisateur répond du dommage causé par la perte ou la détérioration des objets empruntés. Le remboursement du livre peut être demandé.**



MATÉRIEL

Effets personnels de l'élève

- Une paire de chaussons (fermés au talon pour 1^H à 4^H)
- Un sac d'école (3^H à 8^H)
- Un plumier (dès la 5^H)
- Boîte de mouchoirs en papier

Merci d'écrire le prénom de votre enfant sur toutes ses affaires.



Matériel pour l'éducation physique et le sport

- Une paire de chaussures pour la salle de sport
- Une paire de chaussures pour les activités physiques d'extérieur
- Un sac de sport
- Une tenue d'éducation physique pour l'intérieur
- Une tenue d'éducation physique pour l'extérieur
- Une tenue pour la natation
- Une tenue adaptée aux différents sports

Matériel pour les activités créatrices manuelles, les arts visuels

- Un tablier

Matériel particulier

- Une tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison
- Des vêtements de rechange pour les élèves de 1^H- 2^H
- Une bouteille ou gourde pour boire en classe (3^H à 8^H)
- Des articles de soins personnels et d'hygiène



L'accueil extrascolaire Timoun accueille les enfants du cercle scolaire de Broc-Botterens et se situera dans l'ancienne hall de gym à la rue du Tir 13 à Broc, dès la rentrée scolaire 2024.

Il a pour mission d'assurer la garde des enfants d'âge scolaire en dehors des heures de classe et de favoriser leur développement.

Les repas du petit-déjeuner, du dîner et les collations du goûter sont servis pendant les périodes concernées. Nous proposons des activités créatrices, ludiques ou de détente. Il y a également la possibilité de faire les devoirs surveillés les lundis, mardis et jeudis.

L'accueil extrascolaire ouvre à 6h45 et ferme à 18h15

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Déjeuner 6h45-7h50					
Alternance 7h50-11h30					
Repas 11h30-13h15					
Alternance 13h15-15h05					
Soir 15h05-18h15					

	Blocs ouverts
	Blocs fermés

En cas d'intérêt, vous trouverez le règlement, les tarifs et le formulaire d'inscription sur les sites internet des communes de Broc et de Botterens.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la responsable :

Stella Grand

aes.timoun@gmail.com

079 743 47 22 (pendant les heures d'ouverture) ou par le biais de l'application KLAPP